



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

retraçant les informations financières essentielles du
Budget Primitif 2021
de la Commune de MORILLON
(cf. Article 2313-DU CGCT)

CONSEIL MUNICIPAL du 8 Avril 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS	3
PRESENTATION DU BUDGET GENERAL	
• Evolution des Grandes Masses Budgétaires.....	4
• Section de fonctionnement	
• Dépenses de fonctionnement.....	5 à 7
• Recettes de fonctionnement.....	8 et 11
• Section d'investissement	
• Dépenses d'investissement.....	11
• Recettes d'investissement.....	13
• Encours de dette.....	14
PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE TOURISME	
• Budget Tourisme	15
• Dépenses et recettes de fonctionnement.....	15
• Dépenses et recettes d'investissement.....	16

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2021, la commune de Morillon dispose de 2 budgets :

Budget Général, budget principal de la collectivité

Budget Annexe « Tourisme », budget retraçant les opérations liées au paiement des indemnités de servitudes de pistes, et les mouvements de dette associés, en lien avec l'activité touristique et la gestion des Remontées mécaniques.

Le conseil municipal vote le 8 avril 2021, le budget primitif 2021. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Concernant le budget général, il a été établi selon les principes suivants :

Pour la fiscalité :

- Une stabilité des taux d'imposition votés par la commune
- Une prévision d'augmentation des bases de 0,2 %
- Un remboursement par l'Etat à l'€ près du dégrèvement de la Taxe d'habitation (TH)
- Une perte importante de recettes en matière de fiscalité indirecte, avec l'absence d'encaissement de taxe sur les remontées mécaniques, et la diminution de moitié des recettes de taxe de séjour

Pour les autres éléments :

- Une diminution des charges à caractère général en lien avec la suppression conjoncturelle des secours sur pistes, compte tenu du contexte particulier de fermeture des installations de remontées mécaniques
- Un maintien des subventions aux associations, exception faite d'une subvention exceptionnelle pour le tennis club Verchaix Morillon.
- Une augmentation maîtrisée des charges de personnel
- Un niveau d'investissement accru en matière de dépenses d'équipement pour engager la réalisation de projets et soutenir l'activité économique

**PRESENTATION CONSOLIDÉE DES 2 BUDGETS
(Budget Général, Budget annexe Tourisme)
BUDGET PRIMITIF 2021**

		Dépenses 2021	Recettes 2021
CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	4 311 009,65	2 362 370,20
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	1 948 639,45
RESTES A REALISER N-1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 311 009,65	4 311 009,65
CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section d'investissement	3 059 319,76	2 684 626,20
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	1 225,55	638 050,55
RESTES A REALISER N-1	Section d'investissement	310 828,44	48 697,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 371 373,75	3 371 373,75
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 311 009,65	4 311 009,65
	Section d'investissement	3 371 373,75	3 371 373,75
	TOTAL CUMULE	7 682 383,40	7 682 383,40

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE
BUDGET 2021 – EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Equilibres financiers	CA 2020	BP 2020	BP 2021
-----------------------	---------	---------	---------

FONCTIONNEMENT

RECETTES DE GESTION COURANTE	2 860 551	2 844 161	2 312 370
Impôts directs et indirects (Chapitre 73)	1 774 110	1 715 718	1 457 684
DGF dotations et participations (Chapitre 74)	555 028	544 318	532 686
Produits des services (Chapitre 70)	214 201	239 125	34 000
Autres produits gestion courante (Chapitre 75)	317 211	345 000	288 000
DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 030 181	2 472 250	2 167 190
Charges de Personnel (moins atténuation de charges)	531 367	719 720	575 500
Charges à caractère général (Chapitre 011)	803 510	833 674	758 000
Atténuation de produits -ACTP (Chapitre 014) - FPIC	311 781	353 545	287 000
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	383 523	545 311	536 690
Dépenses imprévues		20 000	10 000
EPARGNE DE GESTION	830 370	371 911	145 180
Intérêts de la dette	56 659	56 660	53 300
Charges financières			
Produits exceptionnels	23 809	1 493	0
Charges exceptionnelles	85	500	12 500
EPARGNE BRUTE	797 435	316 244	79 380

INVESTISSEMENT

Remb. Capital de la dette	203 885	208 150	273 460
TOTAL	203 885	208 150	273 460
EPARGNE DISPONIBLE	593 550	108 094	-194 080

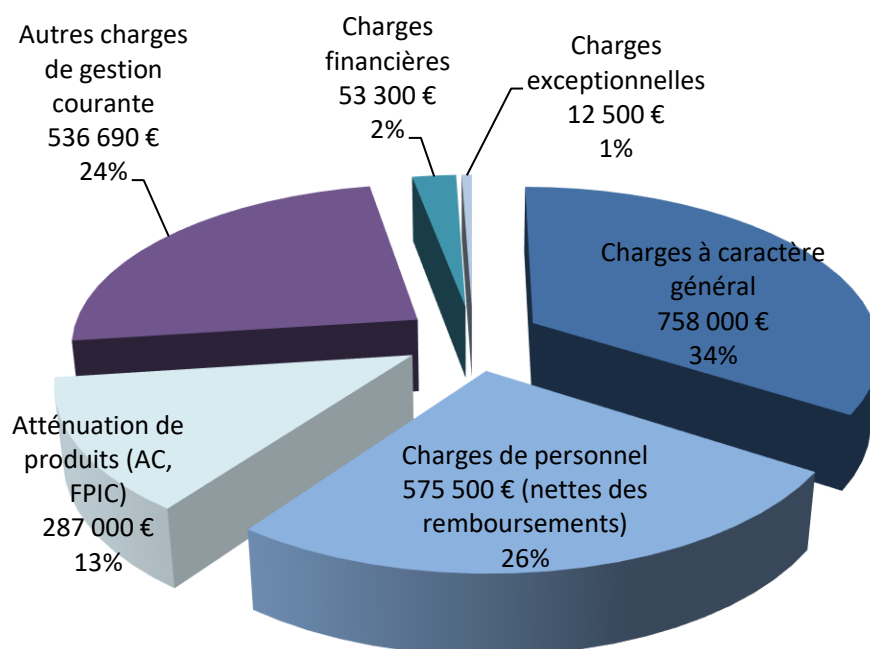
BUDGET GENERAL – BP 2021 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour l'exercice 2021, le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'élève à 4 290 K€ et se répartit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Chapitre	Pour rappel BUDGET 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	833 674 €	758 000,00
012	Charges de personnel	728 720 €	605 500,00
014	Atténuations produits (FPIC, AC)	353 545 €	287 000,00
022	Dépenses imprévues	20 000 €	10 000,00
023	Virement à la section d'Inves.	1 483 229 €	2 002 904,65
042	Op. d'ordre transfert sections		25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	545 311 €	536 690,00
66	Charges financières	56 660 €	53 300,00
67	Charges exceptionnelles	500 €	12 500,00
TOTAL DEPENSES		4 021 639,42 €	4 290 894,65 €

Présentation graphique – BP 2021 – Dépenses réelles de fonctionnement



Détail des dépenses - BP 2021 – Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour l'activité des services (fournitures - entretiens – services techniques - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, fêtes et cérémonies ...), charges locatives (crédit bail informatique et téléphonie), frais d'assurances et honoraires des conseils juridiques, les frais de personnel, les subventions accordées (Associations et sponsoring), les participations aux structures partenaires (syndicats intercommunaux divers pour école primaire, ski bus, transports scolaires), la prise en charge des secours sur pistes, les intérêts de la dette, le prélèvement par l'Etat du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communale (FPIC) et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à **4 290 894,65 €**.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre de dépenses permet à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien comme l'électricité, l'eau, le carburant, le fioul, l'achat de petits matériels, les réparations de voirie, l'entretien et les prestations de service.

Une diminution de ces charges à caractère général est constatée par rapport à 2020 en lien avec la suppression conjoncturelle des secours sur pistes, conséquence de la fermeture des remontées mécaniques pour la saison 2020/21

- **Les charges de personnel (Chapitre 012)**

Les charges de personnel et frais assimilés correspondent aux salaires versés par la commune aux agents titulaires et non-titulaires (contractuels, saisonniers), ainsi qu'aux charges salariales et patronales et contributions aux organismes sociaux (URSSAF, caisses de retraite, Pole Emploi, organismes de formation CNFPT, médecine professionnelle, assurance statutaire, etc).

Les dépenses du chapitre 012 sont en diminution par rapport à la prévision de 2020, mais en augmentation d'environ 9% par rapport au réalisé 2020, intégrant l'évolution naturelle des salaires et charges (GVT, Glissement Vieillesse Technicité tenant compte des avancements d'échelon, de grade), mais également la démarche de structuration plus importante des services qui est engagée pour augmenter les compétences.

Le périmètre est constant en terme d'effectifs, mais les derniers recrutements ont accru le niveau de formation et de compétence des agents.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre intègre les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations 75 k€, le sponsoring 20 k€, et l'ensemble des participations intercommunales aux nombreux structures partenaires (SIVU scolaire 136 k€, SIVMHG transports scolaires 13 k€, SIMG 51 K€ ski bus, SIVOM Vallée Haut Giffre sentiers domaine nordique 80 k€, SDIS 73 k€), ainsi que divers remboursements au délégataire GMDS (coupe bois).

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre comprend :

- la participation de la commune dans le dispositif du **Fonds national de péréquation des ressources (FPIC)** qui consiste pour l'Etat à prélever une partie des ressources de certaines collectivités disposant d'une certaine richesse fiscale (*potentiel financier agrégé par habitant*)

supérieur à la moyenne nationale), pour les reverser à des territoires moins favorisés. Ce montant représente 40 k€ dans le budget communal, en relative stabilité depuis 2018.

- Les attributions de compensation à la Communauté de communes Montagnes du Giffre CCMG (200 k€) représentant le complément de produit fiscal à reverser à l'intercommunalité pour lui permettre d'assurer les compétences qui lui ont été transférées.

- **Dépenses imprévues (chapitre 022)**

Un montant est inscrit à titre préventif, établi à 10 k€ au BP 2021.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette de la Commune. Ce montant est de 53 k€, directement lié à l'amortissement du capital de la dette. Les charges d'intérêt des nouveaux emprunts souscrits en 2020 (capital emprunté de 200 k€ + 800 k€) sont intégrées.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Les charges exceptionnelles regroupent l'ensemble des charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante de la commune. Il s'agit notamment des charges liées à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, et des remboursements à prévoir en 2021 auprès de GMDS pour les prestations de damage maintenues ainsi que pour l'exploitation du tapis skieur aux Essertoux.

- **Opérations d'ordre et transfert entre les sections (042)**

Le chapitre 042 correspond à des écritures d'ordre et de transfert entre section de fonctionnement et section d'investissement qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit d'une inscription budgétaire de 25 k€ en vue de l'amortissement de biens (matériel, mobilier, véhicules), qui alimente une recette identique en section d'investissement.

- **Chapitre 023 Virement à la section d'investissement**

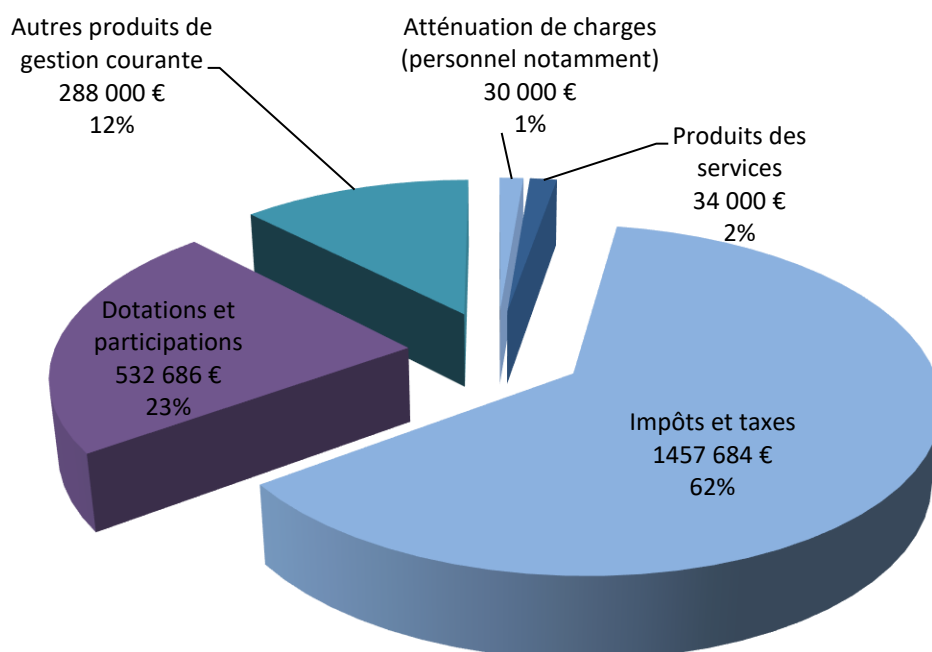
Le virement prévisionnel à la section d'investissement doit couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts (273 k€) et assure un autofinancement net pour financer une partie des investissements (1 730 k€).

Ce montant total de 2 002 k€ en dépense de fonctionnement alimente une recette identique en section d'investissement (chap. 021 virement de la section de fonctionnement).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Chapitre	Pour rappel BUDGET 2020	BP 2021
001	Excédent de fonctionnement reporté	1 166 985,42 €	1 948 524,65 €
013	Atténuations de charges	9 000,00 €	30 000,00 €
70	Produits des services	239 125,00 €	34 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 715 718,00 €	1 457 684,00 €
74	Dotations, subventions et participations	544 318,00 €	532 686,00 €
042	Op.d'ordre transfert entre sections		
75	Autres produits de gestion courante	345 000,00 €	288 000,00 €
77	Produits exceptionnels + produits financiers (76)	1 493,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES		4 021 639,42 €	4 290 894,65 €

Présentation graphique – BP 2021 – Recettes réelles de fonctionnement



Détail des Recettes - BP 2021 – Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (redevance d'occupation domaine public), de la gestion du domaine (coupe de bois, cimetière, locations bâtiments), remboursements divers (secours sur pistes), aux impôts locaux et autres taxes, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités et enfin à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à **4 290 894,65 €** en équilibre avec les dépenses.

- **L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 001) :**

Ce montant correspond au report de l'excédent de 2020, tel que constaté à la clôture de l'exercice, et reporté en recettes de fonctionnement du BP 2021.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre comprend les remboursements attendus sur les charges de personnel (assurance, indemnités journalières), une somme de 30 k€ est inscrite pour 2021 en augmentation par rapport aux années précédentes.

- **Les produits de services, du domaine et vente diverses (chapitre 70)**

Ce chapitre correspond aux recettes de prestations fournies, biens mis à disposition, services rendus par la commune, gestion de son domaine, etc, pour un montant de 34 k€, et comprennent essentiellement :

- Redevance d'occupation domaine public (Orange), concessions cimetière,
- Recettes des coupes de bois,
- Recettes de l'activité « ski pour tous »
- Remboursement de mise à disposition de locaux, refacturation de charges locatives,
- Remboursement des secours sur pistes, activité qui aura exceptionnellement très peu impacté le budget 2021 en raison de la fermeture des remontées mécaniques durant l'hiver 2020/21.

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les impôts et taxes englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

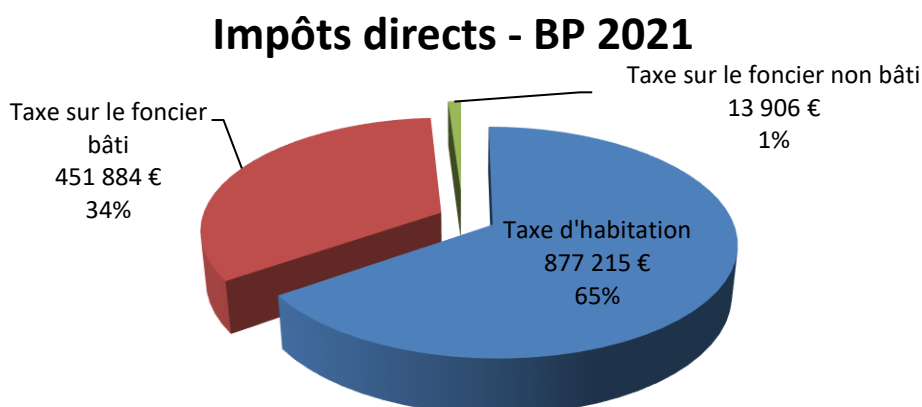
Pour les impôts ou contributions directes, le produit attendu des 3 taxes locales, c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur le bâti (TFB), et la taxe foncière sur le non bâti (TFNB, sachant que la cotisation foncière des entreprises (CFE) est transférée à la Communauté de communes CCMG, est estimé à un montant de 1,3 M€. Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2020. Les bases d'imposition sont évaluées à partir d'une augmentation réglementaire de 0,2% (issue de la loi de Finances).

Produits avec nouvelles bases majorées (+0,2%) - Taux identiques à 2020			
<i>Montant figé et garanti par l'Etat selon réforme TH</i>			
Taxe d'habitation	4 583 148,00	19,14%	877 214,53
Foncier bâti	3 209 406,00	14,08%	451 884,36
Foncier non bâti	19 739,40	70,45%	13 906,41
CFE	<i>Transfert à la CCMG</i>		
Produit fiscal estimé 2021			1 343 005,30

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit avec le maintien d'un produit compensé à l'euro près par l'Etat, et un taux de TH désormais figé jusqu'en 2023 c'est-à-dire jusqu'à l'aboutissement complet

de la réforme visant à supprimer la totalité de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A compter du 1^{er} janvier 2021, un nouveau panier de ressources fiscales est attribué aux communes, qui se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçue sur le territoire en compensation de la perte du produit de la TH sur les résidences principales. Un mécanisme de correction est introduit avec l'application d'un coefficient correcteur pour les communes qui seraient sur ou sous-compensées avec cette nouvelle ressource fiscale.

	Taux 2021	
Taxe d'habitation (TH)		
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	14,08%	
Taux de référence taxe sur le foncier bâti intégrant la part départementale (taux départemental 12,03%)		26,11%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	70,45%	



Les autres taxes et impôts connaissent une baisse importante dans le BP 2021, en raison de l'absence d'encaissement de taxe sur les remontées mécaniques (- 200 k€ environ par rapport à 2020), et la diminution de moitié des recettes de taxe de séjour, eu égard au contexte sanitaire.

Cette perte importante de recettes en matière de fiscalité indirecte ne peut être compensée par les autres taxes indirectes : a Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) estimée à 40 k€, Droits place du marché hebdomadaire 7 k€, taxe pylônes 2 k€ dont les montants sont maintenus à l'identique par rapport à l'exercice précédent.

- **Les dotations de l'Etat et autres participations reçues (chapitre 74)**

Ces ressources se composent principalement des allocations compensatrices de fiscalité directe, de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat et de subventions reçues qui ne concernent pas les équipements.

La DGF et dotation de solidarité rurale sont estimées avec une baisse de 5% par rapport à 2020, respectivement à 237 k€ et 134 k€. S'ajoute, pour un montant maintenu à 89 k€, la compensation de perte de taxe sur les droits de mutation.

Les autres participations correspondent principalement au fonds frontalier genevois (31 k€), ainsi qu'à diverses participations, exonérations de l'Etat, soutiens de la CAF (10 k€).

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les recettes de ce chapitre incluent :

- Les produits des immeubles (loyers appartements communaux) : 75 k€

- La redevance du concessionnaire GMDS : 200 k€, dont le calcul porte sur 3,5% du chiffre d'affaires sur la période d'octobre 2019 à septembre 2020, c'est-à-dire avec un faible impact de l'épidémie de COVID19 sur cet exercice 2021.
- L'estimation de la redevance de délégation de service public pour le bâtiment La Covagne au Lac Bleu, à compter de la deuxième partie de l'année 2021, soit avec une évaluation de moitié : 13 k€.
- **Chapitre 76 Produits financiers** : ce chapitre permet de constater les écritures liées à la cession d'actifs (vente de terrain, de biens) : aucun élément n'est recensé à ce stade dans le BP 2021.
- **Chapitre 77 Produits exceptionnels** : Ce chapitre comptabilise des recettes exceptionnelles (indemnité de contentieux, de sinistres et remboursement d'assurance, etc) : aucun élément n'est recensé à ce stade dans le BP 2021.

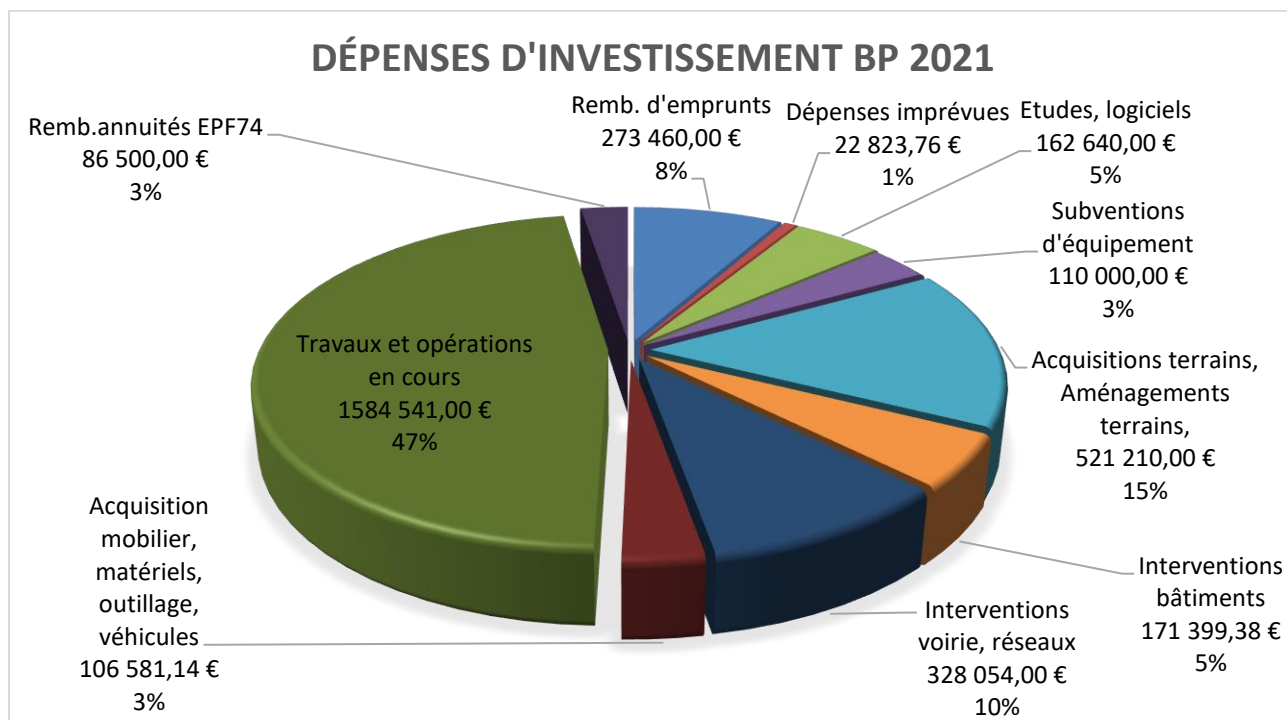
BUDGET GENERAL – BP 2021 – – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibre à un montant de : **3 368 922,20 €** et se répartit comme suit :

N°	Chapitre	Pour rappel BUDGET 2020	BP 2021
001	Déficit d'investissement reporté		
10	Dotations, fonds et réserve		
	Remb. taxe aménagement, subv Départ	16 422	
020	Dépenses imprévues	50 000 €	22 823,76
041	Opérations patrimoniales (op. cessions)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	208 150 €	273 460,00
20	Immobilisations incorporelles	55 249 €	151 516,00
204	Subventions d'équipements versées	0 €	110 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 081 564 €	1 003 800,00
23	Immobilisations en cours	948 497 €	1 409 994,00
27	Autres immobilisations financières (EPF74)	86 483 €	86 500,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 446 364,91 €	3 058 093,76 €
	RAR (opérations votées à poursuivre)		310 828,44 €
	TOTAL dont RAR	2 446 364,91 €	3 368 922,20 €



Le détail des dépenses de la section d'investissement comprend :

- le remboursement des emprunts en capital (273 k€),
- des dépenses d'équipement (2 675 k€ dont les restes à réaliser 2020) relatives à :
 - o des études d'aménagement (PLU secteur de la Pusaz), ou de signalétique, l'acquisition de logiciels : 151 k€,
 - o une subvention d'équipement à la Communauté de communes CCMG (participation aux travaux de l'Office de Tourisme) : 110 k€,
 - o des acquisitions foncières et des travaux forestiers ou défrichement : 490 k€,
 - o des interventions techniques dans les bâtiments publics (155 k€) ou sur la voirie et les réseaux (190 k€),
 - o des aménagements ou équipements de voirie (mobilier urbain – jeux) : 73 k€,
 - o l'achat de matériels-véhicules-outillage-mobilier (95 k€),
 - o des travaux en cours pour 1 584 k€ parmi lesquels pour les principaux postes de dépenses : construction de la maison de santé 674 k€, réhabilitation bâtiment de la Covagne 224 k€, aménagement de la RD54 secteur base de loisirs 356 k€, aménagement plages du Lac Bleu 50 k€, éclairage public 50 k€, projet réhabilitation école 55 k€, etc.
- des dépenses imprévues (22 k€),
- des immobilisations financières (86k€) correspondant au remboursement des annuités des opérations de portage foncier organisées avec l'Etablissement Public Foncier de Haute Savoie.

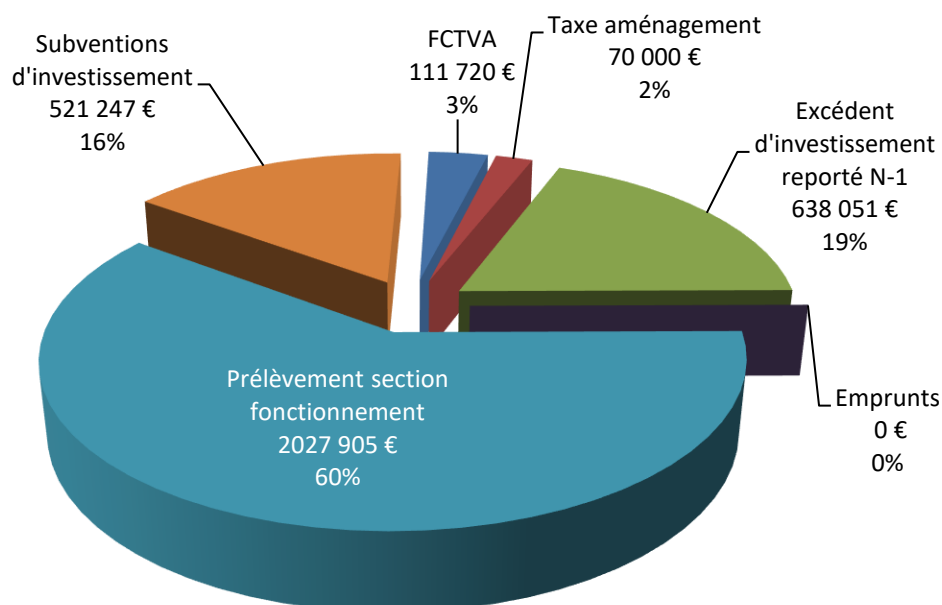
RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Chapitre	Pour rappel BUDGET 2020	BP 2021
001	Excédent d'investissement reporté	657 366 €	638 050,55 €
021	Virement de la section fonctionnement	1 483 229 €	2 002 904,65 €
024	Produits de cession	17 400 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert sections		25 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserve	131 050 €	181 720,00 €
	<i>dont FCTVA</i>	114 759 €	111 720,00 €
	<i>dont taxe aménagement</i>	16 291 €	70 000,00 €
	<i>dont affectation résultat N-1</i>		
13	Subventions d'investissement reçues	157 319 €	472 550,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 446 364,91 €	3 320 225,20 €
RAR (subventions/emprunts votés mais non liquidés)			48 697,00 €
TOTAL RECETTES (dont RAR)		2 446 364,91 €	3 368 922,20 €

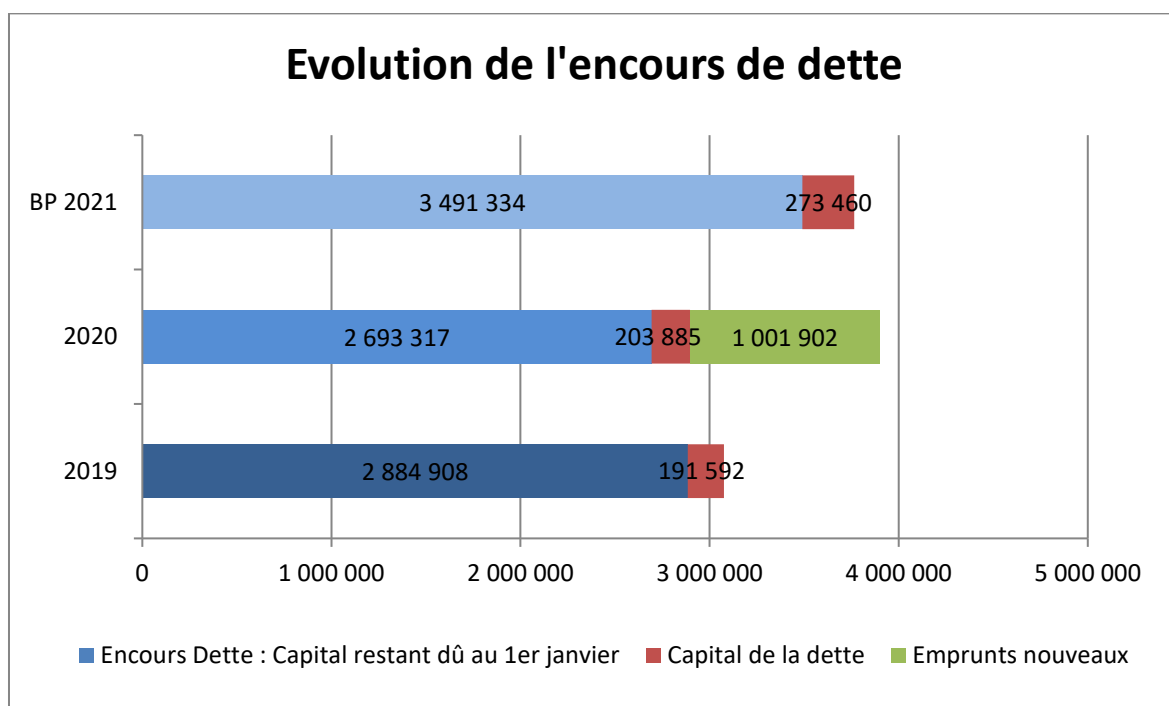
Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- L'excédent reporté de l'exercice précédent après clôture de 2020 (638 k€)
- L'autofinancement issu du prélèvement sur la section de fonctionnement 2 002 k€
- Les recettes propres : taxe d'aménagement (70 k€), le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) versé par l'Etat (111 k€)
- Les subventions d'investissement, financements publics attendus sur les projets 521 k€ (incluant 48 k€ restes à réaliser 2020), comprenant : Maison de santé (300 k€), aménagement plages Lac Bleu (26 k€), alpage Foges (46 k€), réhabilitation La Covagne (80 k€)
- Aucun nouveau recours à l'emprunt en 2021

Recettes d'investissement - BP 2021



BUDGET GENERAL – BP 2021 – ANALYSE DE L'ENDETTEMENT



Au cours de l'année 2020, un emprunt supplémentaire a été mobilisé pour couvrir les travaux engagés au niveau de la Maison de santé notamment et de la réhabilitation du bâtiment de la Covagne.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt supplémentaire au BP 2021.

	CA 2020	BP 2020	BP 2021
Annuité dette existante	260 544	264 810	326 731
<i>dont intérêts</i>	56 659	56 660	53 271
<i>dont capital</i>	203 885	208 150	273 460
Emprunts nouveaux	1 001 902		

BUDGET ANNEXE TOURISME 2021

Ce budget retrace les opérations liées au paiement des indemnités de passage de pistes et servitudes, ainsi qu'au remboursement d'un encours de dette relatif à cette activité tourisme RM. Ces dépenses sont intégrées dans la délégation de service public du délégataire GMDS qui en assume donc la charge.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et dépenses à 20 115 €.

N°	Chapitre	BP 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	35 000 €	18 605,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0 €	1 226,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	1 226 €	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0 €	0,00
66	Charges financières	284 €	284,00
67	Charges exceptionnelles	0 €	0,00
TOTAL DEPENSES		36 509 €	20 115,00

En dépenses, au sein des charges à caractère général, figure le paiement des redevances de droit passage et servitude aux propriétaires, les charges financières liées aux intérêts de la dette, ainsi qu'un montant viré à la section d'investissement pour couvrir la part capital de l'emprunt.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Chapitre	BP 2020	BP 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté	115 €	114,80
70	Produits des services	0 €	0,00
74	Subvention d'exploitation		
042	Opération d'ordre transfert entre sections	0 €	0,00
75	Autres produits de gestion courante	36 395 €	20 000,20
TOTAL RECETTES COURANTES		36 509 €	20 115,00

En recettes, l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent, ainsi que le remboursement du délégataire couvrant les frais constatés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de **2 451,55 €**

N°	Chapitre	BP 2020	BP 2021
001	Résultat d'investissement reporté	1 226	1 225,55
020	Dépenses imprévues		
040	Opérations d'ordre entre sections		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 226 €	1 226,00
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 451 €	2 451,55

En dépenses : le déficit reporté de l'exercice précédent sur cette section, ainsi que le remboursement du capital de la dette souscrite.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Chapitre	BP 2020	BP 2021
001	Résultat d'investissement reporté		
021	Virement de la section de fonctionnement		1 226,00
23	Immobilisations en cours		
27	Autres immobilisations financières		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 226 €	
10	Dotations, fonds divers et réserve		
	affectation résultat	1 226 €	1 225,55
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 451 €	2 451,55

En recettes, l'excédent antérieur de fonctionnement 2020, reporté en investissement pour couvrir le déficit, et l'épargne de l'exercice 2021 provenant du virement de la section de fonctionnement.